

se former ces nuages menaçants, qui annoncent quelque furieuse tempête, il vous est permis de faire sonner les cloches, afin d'inviter les voisins à se réunir, pour y faire avec vous, conformément au Rituel: *Preces ad repellendam tempestatem*. Mais il sera souverainement important que vous donniez là-dessus quelques instructions au prône et que vous invitiez vos paroissiens à joindre aux vôtres les prières qu'ils font en famille, pour demander, selon leurs besoins, tantôt de la pluie et tantôt du beau temps, et les avertir que, quand les cloches sonnent à la veille des furieux orages qui menacent leurs champs, c'est pour les avertir de s'unir aux prières que fait l'Eglise notre bonne Mère pour éloigner d'eux cette terrible calamité. Je n'oublierai jamais que j'ai entendu, à Rome, par une nuit épouvantable, le son des cloches se mêler au bruit effrayant du tonnerre; ce qui faisait prier et trembler tout à la fois.

#### §§ VI—DE LA RETRAITE PASTORALE.

Je vous invite tous à faire votre retraite annuelle en votre particulier, en choisissant le temps et le lieu qui pourront le mieux vous accommoder. Car, il n'y aura pas cette année de Retraite Pastorale en commun, comme il s'est constamment pratiqué ces années dernières. Afin que vous puissiez faire vos huit jours pleins de récollection, je permets que quelque prêtre puisse bien, s'il ne vous est pas possible d'avoir un confrère, pour garder votre paroisse, pendant que vous serez dans la solitude. Je donne à celui que vous inviterez à vous porter ce secours les pouvoirs de desservant.

Je suis intimement convaincu que vous trouverez dans cette retraite privée, la paix, la joie, les lumières et les grâces qui vous en feront retirer des fruits précieux, pour votre perfection et la sanctification de votre peuple.